



**EXTRAIT Du Registre des Délibération
du Conseil Municipal
de la Ville de PAMIERS (Ariège)**

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

ARRONDISSEMENT DE PAMIERS
MAIRIE DE PAMIERS

Attribution définitive des subventions annuelles aux associations pour l'année 2020			
Nombre de Conseillers :		Votes :	Numéro :
	<i>Après que les élus soient sortis</i>		1-6
<i>En exercice : 33</i>		<i>Pour : 23</i>	<i>Affaire suivie par : Marie-Jo GROppo</i>
<i>Présents : 30</i>	<i>27</i>	<i>Contre : 7</i>	
<i>Absents : 0</i>	<i>1</i>	<i>Abstentions : 0</i>	
<i>Procurations : 3</i>	<i>2</i>		

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 7 octobre 2020

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Carline MENDEZ - Alain DAL PONTE - Gérard LEGRAND - Anne LEBEAU - Clarisse CHABALVIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN

Procurations : Annabelle CUMENGES à Sandrine AUDIBERT - André TRIGANO à Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU à Françoise LAGREU

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA

Madame le Maire informe que :

Dans un objectif d'intérêt général, les autorités administratives, telles que les communes, peuvent allouer des contributions de toute nature (financières, matérielles ou en personnel) à des personnes morales de droit privé « destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires (Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 article 9-1 créé par LOI n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 59)

La commune peut trouver un intérêt local à cette activité ou ce projet et décider de lui apporter son soutien: le projet présenté par l'association (programme d'actions ou action), pour lequel un soutien financier est sollicité, doit se rattacher à une politique *Publique d'intérêt général*. *Un projet qui ne correspondrait à aucune politique publique ne peut être subventionné.*

Des conditions d'octroi et de contrôle s'appliquent :

- *(Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 article 10)*

« S'agissant des modalités d'attribution des subventions, [la loi] impose à l'autorité administrative d'établir une convention avec l'association lorsque le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 euros (seuil fixé par le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

- *(Circulaire Valls du 29 septembre 2015)*

« Le législateur a défini pour la première fois les caractéristiques de la subvention, telles que dégagée par les jurisprudences et la doctrine. Il s'agit de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. La subvention est dorénavant un mode de financement des associations aussi sécurisé juridiquement que celui de la commande publique [...] Au titre de la simplification et de l'accélération nécessaires des modalités de versement des subventions, vous veillerez à ce que le versement de l'avance fixée dans les conventions pluriannuelles s'effectue avant le 31 mars de chaque année. »

- *(Loi n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 84 portant modification du Code Général des Collectivités Territoriales art. L1611-4 (V))*

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné. »

- Conformément à la circulaire n°6166/SG sur les « Mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques au sens de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire » prise par le Premier Ministre Edouard PHILIPPE.

Madame Le Maire rappelle que la Ville de Pamiers compte sur son territoire un tissu associatif important qui œuvre dans des domaines variés. Ces associations contribuent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités, et participent à la vie et à l'animation de la ville.

Dans le cadre des orientations définies par la municipalité, la commune promeut les initiatives et la vie associative et déploie une politique dynamique

visant à soutenir les associations et leurs projets bénéficiant à la population appaméenne.

Le versement d'attribution auprès de chaque association, sera soumis à la production des pièces demandées par le service instructeur.

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales et à l'article 432-12 du code pénal, il est demandé à Messieurs Eric PUJADE, Gilles BICHEYRE et Xavier MALBREIL, présidents ou membres de bureau d'associations, de quitter la salle.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal à imputer sur le chapitre 65, article 6574 de l'exercice budgétaire en cours :

Thématique Sports :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>1er versement</u>	<u>Salde</u>
Aéro Club de Pamiers	Fonctionnement	300 €			300 €
Aikibudo	Fonctionnement	125 €			125 €
Amicale des sociétés Sportives	Fonctionnement	1 000 €			2 000 €
	Exceptionnelle	1 000 €			
Association des joueurs Pamiers - ACP-	Fonctionnement/projet	750 €			750 €
A.C. A Cyclo	Fonctionnement	475 €			475 €
Badminton club	Fonctionnement	225 €			625 €
	École	400 €			
Boule Appaméenne	Fonctionnement	500 €			500 €
Boxing Club Savate 09	Fonctionnement	500 €			2 600 €
	École	2 100 €			
Boxing Club Ariégeois	Fonctionnement	2 000 €			2 000 €
Cercle d'Escrime	Fonctionnement	200 €			1 400 €
	École	1 200 €			

Club Nautique de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	1 000 €	3 500 €		2 500 €
	<i>École</i>	5 000 €			
Compagnie d'Arc	<i>Fonctionnement</i>	275 €			1 325 €
	<i>École</i>	1 050 €			
Eaux Vives Ariège Pyrénées	<i>Fonctionnement</i>	125 €			125 €
Football Club de Pamiers	<i>Fonctionnement (CPO) 2022</i>	20 000 €	23 250 €		23 250 €
	<i>École</i>	26 500 €			
Golfeurs Appaméens	<i>Fonctionnement</i>	375 €			1 425 €
	<i>École</i>	1 050 €			
Groupe Ariégeois des grimpeurs	<i>Fonctionnement</i>	800 €			1 200 €
	<i>École</i>	400 €			
Gymnastique Volontaire	<i>Fonctionnement</i>	300 €			300 €
Haltero Club	<i>Fonctionnement</i>	550 €			950 €
	<i>École</i>	400 €			
Hand-Ball Club	<i>Fonctionnement (CPO) 2022</i>	9 500 €	11 750 €		11 750 €
	<i>École</i>	14 000 €			
Hippocampe	<i>Fonctionnement</i>	250 €			250 €
Karaté Club	<i>Fonctionnement</i>	500 €			500 €
100% KKO	<i>Fonctionnement</i>	175 €			175 €
Kodokan Pamiers Judo	<i>Fonctionnement</i>	1 275 €	3 000 €		1 775 €
	<i>École</i>	3 500 €			
Les loups Pamiers Vern. XIII	<i>Fonctionnement</i>	350 €			1 350 €
	<i>École</i>	1 000 €			
Les P'tits loups de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	150 €			1 050 €

	<i>École</i>	900 €			
<i>Milliane pétanque</i>	<i>Fonctionnement</i>	325 €			675 €
	<i>École</i>	350 €			
<i>Pamiers Moto club</i>	<i>Fonctionnement club</i>	150 €			150 €
<i>Pamiers Roller-Hockey</i>	<i>Fonctionnement</i>	750 €	2 000 €		1 250 €
	<i>École</i>	2 500 €			
<i>Pelote Basque</i>	<i>Fonctionnement</i>	550 €			2 250 €
	<i>École</i>	1 700 €			
<i>Pétanque Appaméenne</i>	<i>Fonctionnement</i>	325 €			675 €
	<i>École</i>	350 €			
<i>Ping -Pong club</i>	<i>Fonctionnement</i>	325 €			1 025 €
	<i>École</i>	700 €			
<i>Ski et montagne Basse Ariège</i>	<i>Fonctionnement</i>	400 €			2 200 €
	<i>École</i>	1 800 €			
<i>Société de Tir</i>	<i>Fonctionnement</i>	1 500 €	3 000 €		0 €
	<i>École</i>	1 500 €			
<i>Sporting Club Appaméen - SCA</i>	<i>Fonctionnement (CPO) 2022</i>	30 300 €	29 000 €	7 575 €	14 500 €
	<i>École</i>	27 700 €		6 925 €	
<i>Stade Athlétique Pamiers Basse Ariège - SAPBA</i>	<i>Fonctionnement</i>	425 €			2 075 €
	<i>École</i>	1 650 €			
<i>Tennis Club</i>	<i>Fonctionnement</i>	825 €	2 825 €		2 000 €
	<i>École</i>	4 000 €			
<i>Twirling bâton</i>	<i>Fonctionnement</i>	200 €			2 050 €
	<i>École</i>	1 850 €			

<i>Union Olympique Pamiers -U.O. P</i>	<i>Fonctionnement (CPO) 2022</i>	13 700 €			
	<i>École</i>	12 500 €	13 100 €		13 100 €
<i>Vallante Appaméenne</i>	<i>Fonctionnement</i>	4 050 €			
	<i>École</i>	8 400 €	8 250 €		4 200 €
<i>Volley Club</i>	<i>Fonctionnement</i>	500 €			
	<i>École</i>	1 500 €			2 000 €
<i>Zéro Nine BMX</i>	<i>Fonctionnement</i>	100 €			
	<i>École</i>	2 000 €			2 100 €
<u>Totaux</u>		223 125 €	99 675 €	14 500 €	108 950 €

Thématique ARTS & CULTURE :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>Solde</u>
Société Historique et Archéologique de Pamiers	Projet	150 €		150 €
Pro Musica	Projet	4 500 €	2 250 €	2 250 €
Calloup Saint Antonin	Fonctionnement	300 €		300 €
Pamiers's Country Dancers	Fonctionnement/projet	300 €		300 €
Cercle Occitan Prosper Estleu	Fonctionnement	800 €		800 €
Association Festival de Théâtre de l'Ariège	Fonctionnement	11 000 €	5 500 €	5 500 €
Voix d'Apamée	Fonctionnement/projet	1 600 €		1 600 €
Institut d'Etudis Occltanis d'Arièja - IEO	Fonctionnement	250 €		250 €
Les Appaméennes du Livre	Projet	2 300 €		2 300 €
Les Mille Tiroirs	Projet	3 000 €	1 500 €	1 500 €
La Lauseta	Projet	4 000 €	3 500 €	500 €
Art Plus	Fonctionnement	1 500 €		1 500 €
Société Philharmonique de Pamiers	Fonctionnement	1 600 €		1 600 €
Lez'Arts	Fonctionnement	180 €		180 €
Au nom d'Arman Hovhannlsyan, les petits soleils d'Arménie en France	Fonctionnement/projet	400 €		400 €
Compagnie Cimi'Mondes	Projets	4 000 €		4 000 €
ACALA	Projet	300 €		300 €
Regards de femmes	Projet	700 €		700 €
	<u>Totaux</u>	36 880 €	12 750 €	24 130 €

Thématique Social & Santé :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>Solde</u>
Club des Aînés de Pamiers	Fonctionnement	1 525 €	1 525 €	0 €
Association pour l'Enseignement aux Enfants Malades en Ariège AEEMA	Fonctionnement/projet	500 €		500 €
La Croix Rouge Française	Fonctionnement	500 €		500 €
Association Soins Palliatifs - ASP 09	Fonctionnement	500 €		500 €
Union Départementale des Associations Familiales de l'Ariège - UDAF 09	Fonctionnement	1 000 €		1 000 €
Association Pourquoi pas moi - APPM	Fonctionnement	1 500 €		1 500 €
Association des Centres d'Accueil du Mercadal - ACAM	Fonctionnement	1 500 €		1 500 €
	Exceptionnelle	1 000 €		1 000 €
Les Blouses Roses	Fonctionnement/projet	400 €		400 €
Association du Service Social des Employés Municipaux - ASSEM-	Fonctionnement (CPO) 2023	35 000 €	35 000 €	0 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Pamiers et des environs	Fonctionnement	400 €		400 €
Les PEP 09	Projet	2 000 €		2 000 €
ADHRI 09	Fonctionnement	2 476 €		2 476 €
Regards de femmes	Fonctionnement/projet	1 000 €		1 000 €
Secours Catholique	Projet	1 000 €		1 000 €
UFC que choisir	Fonctionnement	160 €		160 €
Secours Populaire	Projet	500 €		500 €
	<u>Totaux</u>	50 961 €	36 525 €	14 436 €

Thématique Enfance & Jeunesse :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>Solde</u>
Association des Parents d'Elèves des Ecoles des Condamines Cazalé - APECOCAZ	Projet	1 200 €		1 200 €
Grains d'Envie	Projet	5 000 €	5 000 €	0 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	Fonctionnement (CPO) 2024	71 000 €	35 500 €	35 500 €
	Projet (REAAP)	1 600 €	800 €	800 €
	Projet (CLAS)	3 500 €	1 750 €	1 750 €
	Fonctionnement (FONGEP)	53 886 €	26 400 €	27 486 €
Place aux Jeunes	Fonctionnement/ projet	1 000 €		1 000 €
A.P.E.I	Projet	800 €		800 €
Bureau d'information jeunesse du pays de Foix-Varilhes et de l'Ariège	Projet	1 000 €		1 000 €
	<u>Totaux</u>	138 986 €	69 450 €	69 536 €

Thématique Patriotique :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>Solde</u>
AAIPRCCVA Amicale des Anciens Internés et Résistants du Camp de Concentration du Vernet d'Ariège	<i>Projet</i>	100 €		100 €
Association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Pamiers ANAGR 09	<i>Fonctionnement</i>	200 €		200 €
Comité Arlègeois pour l'organisation du concours national de la résistance et de la déportation-CNRD	<i>Fonctionnement</i>	150 €		150 €
Le Souvenir Français	<i>Fonctionnement</i>	350 €		350 €
Comité de Liaison des Associations d'Anciens Combattants des Associations Patriotiques de Pamiers - CLAACAP	<i>Fonctionnement</i>	1 800 €		1 800 €
Association des Retraités Militaires Veuves de Militaires et sympathisants - ARMV 09	<i>Fonctionnement</i>	350 €		350 €
Association de la Mémoire Combattante Arlègeoise	<i>Projet</i>	400 €		400 €
Société d'entraide de la Médaille Militaire	<i>Fonctionnement</i>	75 €		75 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie - FNACA	<i>Fonctionnement</i>	275 €		275 €
Amicale du corps des sapeurs-pompiers de Pamiers	<i>Fonctionnement</i>	750 €		750 €
Société des Membres de la Légion d'Honneur	<i>Fonctionnement</i>	300 €		300 €
	<u>Totaux</u>	4 950 €	0 €	4 950 €

Thématique Vie locale & Evènementielle :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>Solde</u>
Association des commerçants de Pamiers	Fonctionnement/projet (CPO) 2022	28 000 €	14 000 €	31 000 €
	FISAC - 2020	17 000 €		
AZ Amicale	Projet	750 €		750 €
Jumelages Amitiés	Fonctionnement/projet	660 €		660 €
Pamiers Sport Musique	Fonctionnement (CPO) 2022	12 500 €	12 500 €	0 €
Comité Permanent des fêtes de Pamiers	Fonctionnement (CPO) 2022	40 000 €	40 000 €	0 €
Canal en fête	Projet	2 500 €	2 500 €	0 €
Maison des Jeunes et de la Culture - M J C	Exceptionnelle (Forum des associations)	500 €		500 €
	Exceptionnelle (Foire d'automne ou foire de Noël)	500 €		500 €
Association des commerçants des portes de Pamiers	Projet	1 668 €		1 668 €
<u>Totaux</u>		104 078 €	69 000 €	35 078 €

Thématique Développement Durable :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>Solde</u>
Association Intercommunale de Chasse Agréé- AICA-	Fonctionnement	500 €	0 €	500 €
Société de Pêche - La Truite Appaméenne	Fonctionnement	2 300 €	0 €	2 300 €
Pamiers Sports Canins	Projet	1 500 €	1 500 €	0 €
Association Foncière de Remembrement - AFR	Projet	3 000 €	1 500 €	1 500 €
Grains d'Envie	Fonctionnement	4 500 €	4 500 €	0 €
<u>Totaux</u>		11 800 €	7 500 €	4 300 €

Thématique Sécurité :

<u>Dénomination du demandeur</u>	<u>Contribution</u>	<u>Montant proposé au vote</u>	<u>Montant de l'avance</u>	<u>Solde</u>
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille - CIDFF	Projet	250 €	0 €	250 €
Association de Soutien Judiciaire et Orientation de l'Ariège - ASJOA	Fonctionnement	450 €	0 €	450 €
Association Information Prévention adictions de l'Ariège - AIPD 09	Fonctionnement	400 €	0 €	400 €
Comité départemental d'éducation Routière	Projet	225 €	0 €	225 €
Amicale de la Police Appaméenne	Fonctionnement	200 €	0 €	200 €
	<u>Totaux</u>	1 525 €	0 €	1 525 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'attribution de ces subventions,

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces et permettant l'adaptation de l'attribution des montants ci-dessus délibérés.

Article 3 : Autorise Madame le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 21 octobre 2020 après transmission en Préfecture le 21 octobre 2020 après affichage le 15 octobre 2020 ou après notification le

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 15 Octobre 2020

P/ Mme le Maire,
L'adjoint délégué
Alain ROCHET

